

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU JEUDI 02 AVRIL 2026  
DN/NC

Objet : Délégués au SIVU des Ouillons  
N° : DCM\_2026/070  
PUBLIÉE LE : 10/04/2026



L'an deux mille vingt six, le jeudi 02 avril à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 28 mars 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Anne LUDMANN, Jean-Pierre BALAINE, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Benjamin LOMBARD donne pouvoir à Sébastien ENCINAS

Jean-Philippe VAUTRIN donne pouvoir à Benoît REYRE

**Conseillers en exercice : Présents : 27 - Pouvoirs : 2 - Absents : 0 – Votants : 29**

**Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.**

La commune de Commercy est membre du SIVU des Ouillons, établissement public de coopération intercommunale associant les communes de Commercy et de Vignot. Ce syndicat a pour objet la gestion et l'entretien du site des Ouillons.

Suite à l'installation du Conseil municipal du 28 mars dernier, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués pour représenter la commune au sein du comité syndical.

Pour le vote il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus.

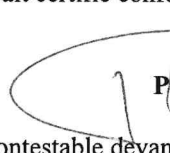
Conformément aux statuts du SIVU et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-21 et L. 5211-7, 6 délégués doivent être élus.;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal:

- **DÉSIGNE** pour représenter notre commune au SIVU des Ouillons:

SIVU DES OUILLONS	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Samuel BOURGEOIS	Théo CUPCIC
Christelle FRANCHOT	Sébastien ENCINAS
Ozdem DOGAN	Blandine EULRIET

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

  
Le Maire,  
Philippe ROCHAT

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.